Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

RAPPORT ANNUEL

2024

SOMMAIRE

4 LE MOT DU PRÉSIDENT

5 LE MOT DE LA DIRECTRICE

6 L'ESSENTIEL DE 2024

8 LES FAITS ET CHIFFRES 2024

10 LE PILOTAGE ET LES MISSIONS DE L'INSTITUT

10 Les missions de l'Institut

10 Les objectifs stratégiques 2024-2027

11 Le Conseil de l'Institut

12 LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 DÉCEMBRE 2024

12 LES CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL

13 LES LIENS D'INTÉRÊTS DU CONSEIL

13 LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL

13 LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

14 La direction et l'équipe de l'Institut

16 LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

16 Les avis de droit, les expertises et les études

16 LES CHIFFRES

16 LES PRESTATIONS LÉGALES : ADMINISTRATIONS ET AUTORITÉS PUBLIQUES

17 LES PRESTATIONS COMMERCIALES : SOCIÉTÉS, CABINETS D'AVOCATS, ÉTUDES NOTARIALES, PARTICULIERS

19 LES TRANSFERTS DE SIÈGES

20 Les publications et recherches

20 LES TRAVAUX DE RECHERCHE

21 LES LETTRES D'INFORMATION

22 L'ENSEIGNEMENT

23 LES ÉVÉNEMENTS

23 Le droit international économique

23 Le droit international privé

23 Les méthodes de droit comparé

24 Quelques événements grand public

24 Un événement pour les praticiens

24 Quelques événements pour les doctorants

25 La participation à des conférences et colloques

25 Une conférence invitée

26 LA BIBLIOTHÈQUE
26 Les collections
28 La classification juridique romande
28 Les services aux usagers
28 La gestion de la bibliothèque de l'OFJ
29 LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE
29 Le Welcome Center
29 Les bourses d'études
30 L'AiSDC
30 La coopération académique
30 L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS
30 LA CO-ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ACADÉMIQUES
31 L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES
31 LE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT DE DROIT COMPARÉ
31 LA COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE LA BIBLIOTHÈQUE
31 L'OUVERTURE À LA PLURIDISCIPLINARITÉ
32 LES FINANCES ET LA GESTION DES RISQUES
32 Les charges de fonctionnement
32 Les revenus
33 La gestion des risques et le système de contrôle interne SCI
34 ANNEXE
34 Tableau des abréviations
36 IMPRESSUM

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2024 restera dans les annales de l'Institut suisse de droit comparé.

D'abord, parce que 2024 aura vu l'entrée en fonction de la plupart des nouveaux membres du Conseil de l'Institut et la constitution d'un conseil scientifique en remplacement de celui que la nouvelle loi avait rendu caduc.

Ensuite, parce qu'une partie des changements stratégiques initiés en 2020 a porté ses fruits. Le plus important réside sans doute dans l'augmentation du nombre des travaux de recherche, accompagné du lancement d'un projet FNS, et celle aussi du nombre des avis de droit pour les autorités judiciaires. Par ailleurs, d'importants travaux au sein de la bibliothèque ont abouti, y compris dans les efforts de rationalisation commencés antérieurement. Au nom du Conseil, j'adresse mes félicitations les plus chaleureuses aux collaboratrices et collaborateurs de l'Institut à tous les niveaux. Sans leur intense engagement, le travail accompli n'aurait eu ni la même ampleur ni le même éclat.

Enfin - et je le retiendrai comme l'événement phare de l'année - parce que 2024 a vu arriver la nouvelle Directrice, la professeure Nadjma Yassari. Dès le premier jour, celle-ci a su donner un souffle nouveau à l'Institut et définir des perspectives originales pour réaliser les objectifs stratégiques 2024-2027. Le Conseil de l'Institut se réjouit vivement de ce renouveau. Il a la conviction qu'avec Nadjma Yassari à la tête de sa direction, l'ISDC poursuivra sa mission avec distinction et brio.

Au terme de mon mandat de président et d'une activité de plus de vingt ans au sein du Conseil de l'Institut, j'éprouve un sentiment de satisfaction malgré le souvenir que je garde des difficultés que l'Institut a rencontrées à plus d'une reprise. L'année 2025 apportera certes encore des changements, notamment avec de nouvelles mesures de restructuration et de réorganisation. Je suis cependant confiant qu'elle marquera un retour à une plus grande stabilité et qu'elle ouvrira la voie au développement que nous appelons de nos vœux.

Je souhaite ici plein succès à mon successeur, le professeur Michel Heinzmann. Je suis certain qu'avec le conseil et la nouvelle directrice, il saura donner une assise aux changements qu'il reste à mettre en place.

Franz Werro

Président sortant

LE MOT DE LA DIRECTRICE

En août 2024, j'ai eu le grand plaisir de commencer mes nouvelles fonctions en tant que directrice de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC). Ce poste, qui était resté vacant quelque temps, a marqué pour moi le début d'une période intensive d'immersion dans les missions et la stratégie de cet institut unique.

L'ISDC se distingue, par sa structure et sa mission, non seulement en Europe mais également à l'échelle internationale. Sa vocation de fournir des analyses scientifiques et des études en droit comparé aux autorités reste d'une importance capitale, notamment dans un monde où les problématiques juridiques transfrontalières deviennent toujours plus complexes. L'ISDC est un partenaire fiable des autorités suisses, des institutions internationales et de la communauté scientifique. Par ses analyses et études sur les systèmes juridiques étrangers, il contribue de manière significative à une prise de décision juridique éclairée et rigoureuse. En parallèle, nous élargissons constamment notre horizon grâce à des collaborations universitaires, l'organisation de conférences internationales et la promotion des talents émergents.

Cependant, cette singularité s'accompagne également de défis : dans un contexte de restrictions budgétaires et d'incertitudes institutionnelles, une orientation claire et une détermination sans faille sont indispensables pour garantir la stabilité et l'excellence de l'ISDC.

Cette année marque non seulement le début de mon mandat, mais aussi une phase de renouveau et de consolidation. Il a fallu repourvoir des postes vacants, renforcer les structures internes et répondre aux attentes élevées de nos partenaires scientifiques et administratifs. J'ai attaché une importance particulière au dialogue avec les collaborateurs et les institutions concernées, afin de bâtir une vision commune pour l'avenir de l'ISDC.

Le cœur de l'ISDC réside indéniablement dans sa bibliothèque. Avec plus de 520 000 monographies, elle figure parmi les collections de droit comparé les plus prestigieuses au monde. Mais elle est bien plus qu'un simple ensemble de livres : elle constitue un espace vivant de rencontre et de réflexion, où chercheurs, praticiens et étudiants se retrouvent pour répondre aux grandes interrogations juridiques. Notre bibliothèque incarne également le lien que l'ISDC établit entre recherche et pratique – une connexion qu'il faut réinventer dans un monde globalisé et à l'ère des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle.

Le présent rapport annuel offre un aperçu du travail et des défis auxquels l'ISDC a été confronté cette année. Il témoigne de nos efforts pour faire évoluer l'institut tout en soulignant l'importance de sa contribution à la science juridique et à la pratique – aujourd'hui comme demain.

Je remercie chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur engagement au cours de cette phase-clé et me réjouis de construire activement l'avenir de l'ISDC avec eux.

Nadjma Yassari

Directrice

L'ESSENTIEL DE 2024

Les temps forts de l'année

1er MAI

NOUVELLE DIRECTION

Nomination de la nouvelle directrice Nadjma Yassari avec prise de fonction au 1er août

17 JUIN, 18 SEPTEMBRE ET 4 DÉCEMBRE

ÉVÉNEMENTS À L'OCCASION DE LA PUBLICATION DE L'ENCYCLOPÉDIE DE DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE

Conférences en ligne sur le droit international économique public

17 OCTOBRE

ÉCHANGES AVEC LES AUTORITÉS POLITIQUES

Visite officielle du Conseiller fédéral Beat Jans

18 ET 19 NOVEMBRE

PROMOTION DES RÉFLEXIONS SUR LE DROIT COMPARÉ DANS D'AUTRES RÉGIONS

Séminaire de droit comparé
à Bogota, Colombie

26 NOVEMBRE

EXPLORATION DE NOUVEAUX FORMATS D'ÉCHANGES ET DE DISCUSSION

Atelier participatif interne (BarCamp) lors
de la journée de droit international privé

DÉCISIONS PRINCIPALES DU CONSEIL DE L'INSTITUT CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE

20 NOVEMBRE

- Validation du plan de désherbage des supports papiers de la bibliothèque
- Approbation du principe de stockage externe des périodiques

LES FAITS ET CHIFFRES 2024

EMPLOYÉS **34**

FEMMES **54,2 %**

FLUCTUATION NETTE **5,9 %**

RECHERCHE

14 PUBLICATIONS

AUGMENTATION DE **77 %**

25e VOLUME *YEARBOOK OF PRIVATE INTERNATIONAL LAW*

LA PAGE LINKEDIN CONTINUE DE SE DÉVELOPPER

Page entreprise de l'Institut au 31 décembre 2024

5 281 abonnés (+29.7 %)

ABONNÉS

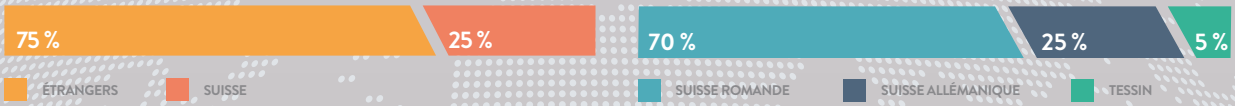

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS

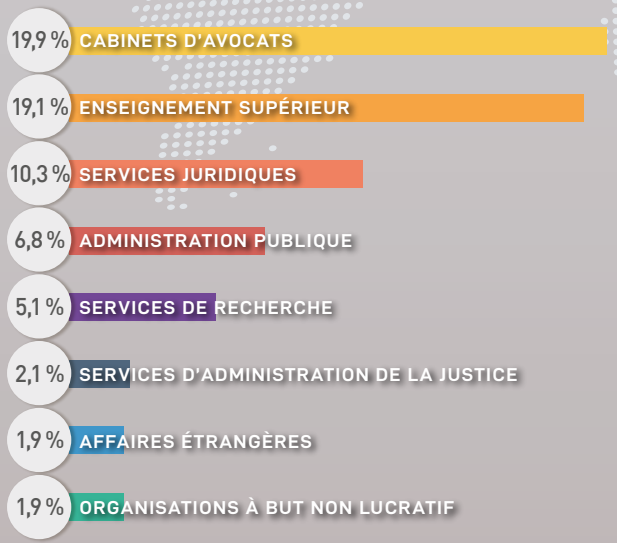

ÉVÉNEMENTS DE L'INSTITUT

ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC

CONFÉRENCES

COLLOQUES SCIENTIFIQUES

AVIS DE DROIT

137 DEMANDES D'AVIS
dont 51 confirmées au 31 décembre 2024

62 AVIS établis

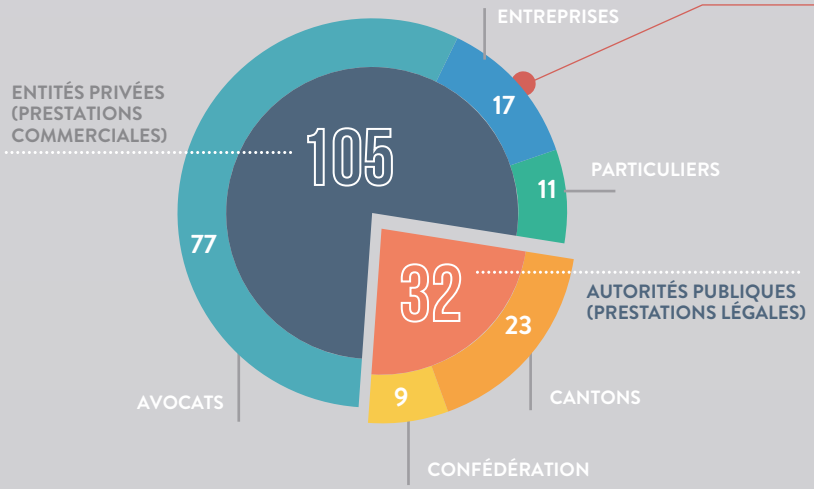

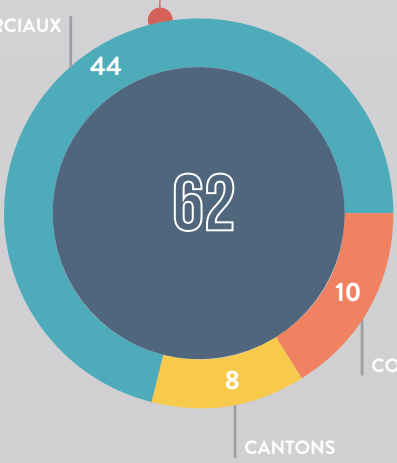

TEMPS TOTAL DÉDIÉ À L'ÉLABORATION D'AVIS DE DROIT

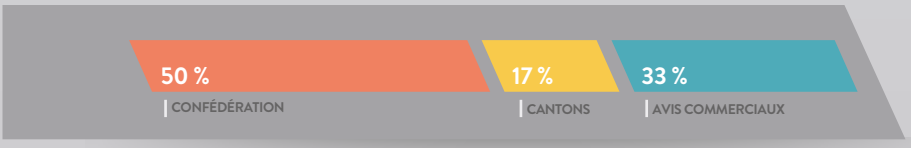

TRANSFERTS DE SIÈGES

65 DEMANDES
(53 avocats, 12 entreprises)
dont 31 confirmées

STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 089 VISITEURS accueillis

312 demandes DE NUMÉRISATIONS COMPLÉTÉES

139 PLACES de travail disponibles à la réservation

18 817 PRÊTS EFFECTUÉS
13 271 prolongations de prêts réalisées

2 558 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS HONORÉES
(dont 1 174 sur les prestations de la bibliothèque)

ABONNEMENTS

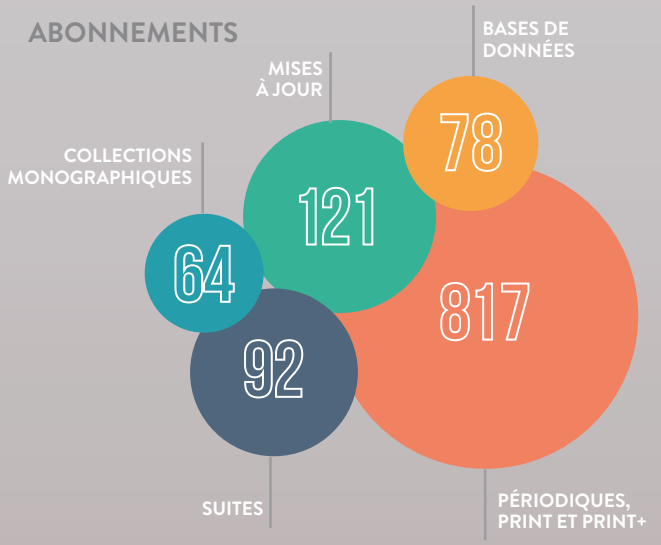

CONSERVATION PRÉVENTIVE ET RÉPARATIONS

- **548** RELIURES PLEINES
- **8** RELIURES SIMPLES COLLÉES A CHAUD
- **84** RÉPARATIONS
- **86** JAQUETTES COLLÉES

LE PILOTAGE ET LES MISSIONS DE L'INSTITUT

L'Institut suisse de droit comparé est un centre de documentation et de recherche en matière de droit comparé, droit étranger et droit international. Ses missions, ses tâches et son organisation sont régis par la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC). De plus, dans le cadre des tâches prévues et dans le respect de l'indépendance scientifique de l'Institut, le Conseil fédéral fixe des objectifs stratégiques tous les quatre ans.

Pour accomplir les tâches qui lui incombent, l'Institut est doté de deux organes :

- le Conseil, composé de neuf membres au maximum, nommés par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans au maximum, reconductible deux fois ;
- la Direction, composée d'une directrice et de deux vice-directeurs au maximum, qui est l'organe exécutif de l'Institut.

Les missions de l'Institut

La mission principale de l'Institut consiste à fournir un accès indépendant et de qualité au droit étranger, international et comparé, en priorité à l'administration publique et au monde académique. Cette mission implique, d'une part, un investissement actif dans la recherche juridique scientifique et, d'autre part, la gestion d'une bibliothèque spécialisée ouverte au public. La bibliothèque dispose de plus d'un demi-million de documents papier ainsi que des ressources électroniques sur les ordres juridiques du monde entier.

L'art. 3 LISDC définit les tâches qui incombent à l'Institut, à savoir :

- établir, à l'intention des autorités fédérales, les documents et les études nécessaires pour l'élaboration d'actes normatifs et la conclusion de conventions internationales ;
- participer aux efforts internationaux de rapprochement ou d'unification du droit ;
- fournir des renseignements et des avis de droit aux tribunaux et aux autorités cantonales ;
- mener ses propres recherches scientifiques, soutenir et coordonner des projets de recherche dans les hautes écoles suisses et offrir aux chercheurs en Suisse un centre de recherches approprié.

Il indique aussi que l'Institut tient une bibliothèque spécialisée et une documentation en matière de droit étranger et de droit international.

Selon l'art.5 LISDC, l'Institut suisse de droit comparé demeure indépendant dans l'exercice de son activité scientifique et ne reçoit d'instructions ni du Conseil fédéral, ni du département compétent.

Les objectifs stratégiques 2024-2027

Conformément à l'art. 20 LISDC, le Conseil fédéral assigne les objectifs stratégiques de l'Institut pour chaque période de quatre ans, dans le cadre des missions définies à l'art. 3 LISDC et en préservant l'indépendance scientifique de l'Institut (art. 5 LISDC).

Pour la période 2024-2027, le Conseil fédéral attend de l'Institut qu'il :

- suive, dans la mesure du possible, une stratégie d'entreprise fondée sur des principes de durabilité et d'éthique ;
- soit reconnu, en Suisse et à l'étranger, comme un pôle d'excellence scientifique en matière de recherche et de documentation dans les domaines du droit comparé, du droit international et du droit étranger ;
- offre aux chercheurs suisses et étrangers un cadre attrayant ;
- œuvre à atteindre un niveau élevé de satisfaction des clients et de loyauté des collaborateurs ;
- jouisse d'une bonne réputation auprès du public.

Dans le domaine d'activité spécifique de l'Institut, le Conseil fédéral attend que l'ISDC veille en particulier à :

- assurer la haute qualité et la visibilité de ses prestations ;
- mener des recherches scientifiques reconnues par des publications et des manifestations qui font autorité dans le discours académique, que ce soit en Suisse ou à l'étranger ;
- orienter ses prestations sur les besoins de ses clients, dans le respect de son indépendance scientifique ;
- utiliser la qualité et la diversité (notamment géographique) des institutions comme critères principaux pour établir des collaborations avec des universités et des instituts de recherche, ainsi que leurs bibliothèques et d'autres partenaires en Suisse et à l'étranger ;
- numériser ses processus et ses prestations lorsqu'il peut en espérer un gain d'efficacité ou/et faciliter l'accès à ses prestations.

Le Conseil de l'Institut

Le Conseil de l'Institut est l'organe de direction suprême de l'ISDC. Il définit, en étroite collaboration avec la Direction, l'orientation de l'ISDC, tout en veillant à la mise en oeuvre des objectifs stratégiques qui lui sont assignés par le Conseil fédéral.

Le Conseil de l'Institut est composé de neuf membres au maximum, représentant notamment la formation et la recherche, les autorités judiciaires et l'administration fédérale. Un membre représente le canton de Vaud, où l'Institut a son siège. En novembre 2023, le Conseil fédéral a nommé les membres du Conseil de l'Institut pour le mandat 2024-2027.

LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Daniel Alder, Docteur en droit, Avocat, Zurich
Elena Balzardi, Vice-directrice de la Bibliothèque nationale suisse
Prof. Dr Eva Maria Belser, Professeure de droit constitutionnel et administratif à l'Université de Fribourg
Eric Cottier, licencié en droit
Cordula Lötscher, Avocate, Professeure de droit privé à l'Université de Bâle
Prof. Dr Pascal Mahon, Professeur émérite, Université de Neuchâtel
Natascha Nussberger, MLaw, Avocate, Cheffe du service juridique de l'OFPER (vice-présidente)
Prof. Dr Franz Werro, Université de Fribourg (président jusqu'au 31 mars 2025)

Daniel Alder,
Docteur en droit, Avocat, Zurich

Elena Balzardi,
Vice-directrice de la Bibliothèque nationale suisse

Eva Maria Belser,
Professeure de droit constitutionnel et administratif à l'Université de Fribourg

Eric Cottier,
licencié en droit

Cordula Lötscher,
Avocate, Professeure de droit privé à l'Université de Bâle

Pascal Mahon,
Professeur émérite

Natascha Nussberger,
MLaw, Avocate, Cheffe du service juridique de l'OFPER, Vice-présidente

Franz Werro,
Professeur de droit à la l'Université de Fribourg et au Georgetown University Law Center, Washington, DC, Président

LES CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL

Le 1er mai 2024, Jean-Christophe Kübler, représentant du DFJP au sein du Conseil, a démissionné de son poste, laissant une vacance non pourvue. Le 20 décembre 2024, le Conseil fédéral a nommé Michel Heinzmann, Professeur à l'Université de Fribourg, comme successeur de Franz Werro à la présidence du Conseil de l'Institut. Michel Heinzmann prendra ses fonctions le 1er avril 2025. Le Conseil fédéral a prolongé le mandat de Franz Werro jusqu'au 31 mars 2025.

Par ailleurs, Konrad Sahlfeld a été élu pour succéder à Jean-Christophe Kübler. Konrad Sahlfeld assure cette fonction jusqu'à la fin de la période 2024-2027.

LES LIENS D'INTÉRÊTS DU CONSEIL

Lors de sa séance du 20 novembre 2024, le Conseil a discuté de la gestion des liens d'intérêts. Il a notamment chargé la vice-présidente, Natascha Nussberger, de contrôler les liens d'intérêts des membres du Conseil et de les sensibiliser régulièrement à cette thématique.

Les liens d'intérêts sont publiés sur le site de la Confédération (www.admin.ch/ch/f/cf/ko/Gremien_interessenbindung_10768.html). Aucun membre du Conseil n'a signalé de modification de ses liens d'intérêts en 2024.

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Institut suisse de droit comparé
Monica Durstberger
Dorigny
1015 Lausanne

Téléphone : +41 216924911
Courriel : monica.durstberger@sir.admin.ch

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Conformément à l'art.10 LISDC, le Conseil de l'Institut a mis en place en 2024 un Conseil scientifique pour soutenir la direction en matière scientifique. Il est composé des personnes suivantes :

- Prof. Dr Mira Burri, Faculté de droit de l'Université de Lucerne
- Prof. Dr Michelle Cottier, Faculté de droit de l'Université de Genève
- Prof. Dr Raphaela Cueni, Faculté de droit de l'Université de Saint-Gall
- Prof. Dr Julia Eckert, Institut d'anthropologie sociale, Université de Berne
- Prof. Dr Florian Eichel, Institut de droit international privé et de procédure, Université de Berne
- Prof. Dr Mark Goodale, Institut des sciences sociales, Université de Lausanne
- Prof. Dr Andreas Heinemann, Faculté de droit de l'Université de Zurich
- Prof. Dr Ramon Olivier Mabillard, LL.M., Faculté de droit de l'Université de Fribourg
- Prof. Dr Makane Moïse Mbengue, Faculté de droit de l'Université de Genève
- Prof. Dr Daniel Möckli, Faculté de droit de l'Université de Zurich
- Prof. Dr Andreas Müller, Faculté de droit de l'Université de Bâle
- Prof. Dr Andreas R. Ziegler, Faculté de droit de l'Université de Lausanne
- Prof. Dr Nesa Zimmermann, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel
- Prof. Gary Bell, National University of Singapore, Singapour
- Prof. Dr Fabienne Jault-Seseke, Université Paris-Saclay, France
- Prof. Dr Marie-Claire Foblets, Max-Planck-Institut für ethnologische Forschung, Halle (Saale), Allemagne
- Prof. Dr Yuko Nishitani, Université de Kyoto, Japon
- Prof. Dr Dr.h.c. Anne Peters, LL.M., Max-Planck-Institut für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht, Heidelberg, Allemagne
- Prof. Dr Anselmo Reyes, Université de Hong Kong, Hong Kong
- Prof. Dr Gregory Shaffer, Georgetown University Law Center, États-Unis
- Prof. Dr Anne van Aaken, Faculté de droit de l'Université de Hambourg, Allemagne

La direction et l'équipe de l'Institut

La Direction assure la gestion opérationnelle de l'Institut. Elle gère les affaires, représente l'Institut à l'extérieur et élabore les bases pour les décisions du Conseil de l'Institut.

Au printemps 2024, Nadjma Yassari a été nommée directrice de l'ISDC. Elle a pris ses fonctions le 1er août 2024, libérant Lukas Heckendorn Urscheler de la direction par interim qu'il assumait depuis le départ à la retraite de la précédente directrice, Christina Schmid.

NADJMA YASSARI

Nadjma Yassari est née le 6 mars 1971 à Téhéran. Après s'être installée à Vienne avec sa famille en 1976, elle obtient son baccalauréat au Lycée Français en 1989. Elle poursuit ensuite des études de droit à Vienne, Paris et Innsbruck de 1989 à 1995, avant de décrocher un Master en droit à l'Université de Londres en 1997, et un Doctorat en droit à l'Université d'Innsbruck en 1999.

Après des études de langue arabe à Damas en 2000-2001, elle s'installe à Hambourg, où elle devient responsable des droits des pays islamiques à l'Institut Max Planck pour le droit étranger et le droit international privé à Hambourg. De 2009 à 2024, elle dirige un groupe de recherche sur le droit de famille et de succession dans les pays islamiques. En 2016, elle obtient son habilitation à Hambourg, puis est nommée Professeure de droit international privé, de droit comparé et de droit musulman en 2021.

Nadjma Yassari a pris la direction de l'Institut suisse de droit comparé le 1er août 2024.

LUKAS HECKENDORN URSCHELER

Lukas Heckendorn Urscheler, né le 31 décembre 1973 à Bangkok, est un juriste suisse au parcours international. Après une maturité en latin et grec à Liestal en 1993, il suit des études en droit à l'Université de Fribourg et à Paris II et obtient une licence bilingue.

Sa carrière débute dans l'administration fiscale suisse, suivie d'expériences variées comme avocat stagiaire à Madrid et, plus tard, à différents endroits en Suisse, assistant à l'Université de Fribourg, et observateur de l'ONU en Éthiopie et en Érythrée. Docteur en droit depuis 2006, il enrichit son expertise par des séjours de recherche en Suède, en Allemagne et au Népal, où il enseigne également.

Depuis 2009, il occupe des postes de direction à l'Institut suisse de droit comparé, dont il devient directeur suppléant en 2010. Chargé de cours en droit européen et comparé de la famille depuis 2018, il effectue un séjour de recherche au Sénégal en 2019-2020, démontrant son engagement continu en faveur de la recherche juridique internationale.

KRISTA NADAKAVUKAREN SCHEFER

Krista Nadakavukaren Schefer, née le 2 juillet 1968 dans l'Illinois aux États-Unis, est une juriste spécialisée en droit international et économique. Elle obtient un double baccalauréat en sciences politiques et en études de politique publique de l'Université de Chicago en 1990, avant de poursuivre ses études de droit à la Georgetown University Law Center, où elle décroche son Juris Doctor en 1994. En 1998, elle complète son doctorat en droit à l'Université de Berne, se concentrant sur l'échange des services financiers dans l'ALENA. Son parcours académique s'enrichit en 2008 avec une habilitation à l'Université de Berne, portant sur les sanctions économiques en droit économique international.

Après avoir occupé divers postes de recherche, notamment sur le commerce et les droits de l'homme, elle est nommée Professeure de recherche FNS à l'Université de Bâle de 2009 à 2016, où elle étudie les devoirs positifs des États. Depuis 2016, elle occupe le poste de Professeure adjointe à l'Université de Bâle. En avril 2017, elle est nommée vice-directrice et cheffe de la division juridique à l'Institut suisse de droit comparé.

Le personnel de l'Institut est une équipe internationale de juristes et de bibliothécaires, appuyé par des spécialistes en accueil, finances, relations publiques et ressources humaines. Cette équipe œuvre au quotidien au bon fonctionnement de l'ISDC.

La cheffe de la bibliothèque est responsable de la gestion de cette bibliothèque ouverte au public, qui rassemble une collection de plus d'un demi-million de documents et ressources électroniques dans des douzaines de langues sur plus de 260 ordres juridiques.

NATHALIE MATTHEY

Nathalie Matthey, née le 25 avril 1975 en Suisse, est cheffe de la bibliothèque de l'Institut suisse de droit comparé. Sa carrière dans le domaine des bibliothèques débute après l'obtention de son diplôme de bibliothécaire-documentaliste-archiviste BBS en 1999.

Elle acquiert une expérience diversifiée en travaillant dans plusieurs institutions, notamment la Thurgauische Kantonsbibliothek à Frauenfeld, Pro Senectute Suisse à Zurich, ou encore les Bibliothèques cantonales et universitaires de Fribourg et de Lausanne. En 2018, Nathalie Matthey rejoint l'ISDC en tant que cheffe du service des acquisitions et des ressources continues, avant d'être nommée cheffe de la bibliothèque en 2021.

En plus de ses fonctions principales, elle s'est également investie dans la formation, notamment en tant que responsable des apprentis du service des affaires culturelles de l'État de Vaud et en assumant des mandats d'enseignement pour la Délégation à la formation I+D à Berne. Sa formation continue, incluant l'obtention du Brevet fédéral de Spécialiste de la conduite d'un groupe en 2019, témoigne de son engagement envers le développement professionnel dans le domaine des bibliothèques.

Nadjma Yassari
Directrice

Lukas Heckendorn Urscheler
Co-chef de domaine de direction scientifique-juridique

Krista Nadakavukaren Schefer
Co-cheffe de domaine de direction scientifique-juridique

Nathalie Matthey
Cheffe de la bibliothèque

LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

L'art. 3 LISDC confère deux missions principales à l'Institut : assurer un accès au droit étranger, ainsi que mener, soutenir et coordonner des projets de recherche scientifique en droit international et en droit comparé.

En application de la loi, l'ISDC établit des études et fournit des renseignements aux entités publiques : administrations fédérales et cantonales, tribunaux fédéraux et cantonaux et autorités de poursuite pénale. Dans les limites fixées par la loi, il fournit également des prestations commerciales à des entités privées, à savoir à des cabinets d'avocats, des études notariales et des sociétés privées.

Les renseignements fournis portent sur des ordres juridiques étrangers et/ou sur le droit international. L'ISDC ne rédige pas d'avis sur le droit matériel suisse. Les prestations fournies au secteur public sont qualifiées de prestations légales et facturées selon l'ordonnance sur les émoluments de l'Institut suisse de droit comparé. Celles fournies au secteur privé sont réputées « prestations commerciales » et facturées conformément à l'art. 22 LISDC.

Les avis de droit, les expertises et les études

Dans la rédaction de ses avis, expertises et études, l'ISDC respecte les principes d'efficacité, de qualité, d'exactitude et de neutralité. Certains travaux sont également soumis au devoir de confidentialité, si bien que tous ne peuvent être mentionnés dans le présent rapport. Dans ses études, l'ISDC n'exprime pas son avis, ni ne donne de conseils.

LES CHIFFRES

L'Institut a établi 62 avis en 2024, un chiffre relativement stable par rapport à 2023 (60 demandes). Selon la stratégie actuelle de l'Institut, qui vise à garantir la qualité ainsi que les tâches légales, l'Institut se focalise sur ses missions légales, en particulier le traitement des demandes des autorités publiques. C'est ainsi qu'il faut relever la légère augmentation des demandes des autorités cantonales (23 demandes en 2024, contre 20 en 2023 et 17 en 2022). Le nombre des demandes de la Confédération a varié en fonction de leur nature politique (9 en 2024, contre 17 en 2023 et 16 en 2022). Le nombre de demandes du secteur privé a également baissé (105 en 2024, contre 140 en 2023 et 136 en 2022). Le développement du nombre de demandes - toujours volatile - reflète au demeurant l'orientation stratégique de l'Institut (137 demandes en 2024, contre 177 en 2023 et 170 en 2022).

Pour information, lorsque l'ISDC ne peut répondre favorablement à une demande, il fournit systématiquement soit des informations préliminaires, qui sont souvent suffisantes, soit des indications sur une autre institution en mesure de répondre à la demande.

Si les demandes privées sont majoritaires en nombre, les heures qui sont consacrées à ces dernières représentent uniquement 35 % du temps de travail fourni par les collaborateurs (hors recherche et autres services publics), contre 65 % en faveur des prestations légales. En raison de la baisse des demandes de la Confédération, la proportion des heures dédiées à des prestations légales a baissé de plus de 10 % par rapport aux années précédentes. Cette baisse en heure a toutefois permis de développer la production scientifique, conformément aux objectifs stratégiques.

LES PRESTATIONS LÉGALES : ADMINISTRATIONS ET AUTORITÉS PUBLIQUES

Nombre de pays concernés par les demandes des prestations légales : 36

La Confédération

Les demandes émanant de la Confédération consistent d'une part en des études comparatives, qui permettent à l'administration de profiter d'expériences faites par d'autres pays lors de travaux législatifs, et d'autre part, en des expertises réalisées dans le cadre de l'application du droit étranger, qui sont fournies aux tribunaux ou aux autorités de poursuite pénale de la Confédération.

En 2024, l'ISDC a consacré 1 438 heures, soit presque 50 % de son temps passé sur des avis (donc hors recherche et autres services publics), à établir des avis et des études pour la Confédération.

Les demandes de l'administration fédérale concernaient en premier lieu des ordres juridiques d'Europe de l'Ouest, d'Europe centrale et orientale, étant donné que ceux-ci font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des travaux législatifs.

Quelques exemples

Les travaux de l'Institut pour la Confédération comprenaient un certain nombre de rapports multijuridictionnels et de rapports sur les règles juridiques internationales. Un rapport multijuridictionnel a examiné la manière dont les différentes juridictions d'Europe occidentale et les États-Unis réglementent l'enregistrement des courtiers en réassurance. Alors que les exigences en matière d'enregistrement sont conçues pour protéger les consommateurs de la réassurance, l'obligation d'enregistrement représente un coût supplémentaire pour ces courtiers et, en tant que tel, un désavantage commercial potentiel si les concurrents ne sont pas soumis aux mêmes exigences.

Un autre rapport s'est penché sur le règlement de l'Union européenne relatif aux batteries et aux déchets de batteries, y compris de véhicules électriques. L'Institut a étudié les règles concernant les mouvements transfrontières des batteries ou déchets de batteries usagées ainsi que les réglementations concernant leur étiquetage et leur utilisation. Le rapport a ensuite analysé la manière dont les règles du commerce international visant à prévenir les restrictions au commerce (tant bilatérales que multilatérales) considèrent ces cadres ou des cadres similaires lorsqu'ils sont utilisés en dehors de l'UE.

Suite à la demande de l'Office fédéral de la justice (OFJ), l'ISDC établit actuellement une étude comparative sur l'interdiction faite aux filles de porter le voile à l'école, dans le cadre de la mise en œuvre du postulat 22.4559 Binder-Keller. À cet effet, l'ISDC actualise des informations déjà fournies en 2018 lors d'une précédente demande et analyse des nouvelles lois, décisions judiciaires et études sociologiques à ce propos dans dix pays européens.

L'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier (OFRF) a mandaté l'ISDC afin d'établir une étude comparative sur l'authentification à distance et l'authentification des opérations immobilières. L'ISDC analyse la situation légale dans quatre pays voisins de la Suisse.

Les cantons et tribunaux cantonaux

Le traitement des demandes des autorités et tribunaux cantonaux a nécessité 506 heures, et donc plus que doublé par rapport à l'année précédente. Ainsi, le traitement des demandes des autorités cantonales correspond à quelque 17 % du temps consacré par l'ISDC aux demandes d'avis publiques et privées.

Sur le plan thématique, la grande majorité des expertises réalisées en 2024 pour les tribunaux cantonaux traitaient de questions relevant du droit de la famille et du droit des successions de même que du droit pénal étranger. Ainsi, dans le cadre d'une procédure de succession en cours en Suisse, l'ISDC a établi un avis sur le droit applicable à la succession en prenant en considération les différents changements de domicile et le droit transitoire suisse.

L'Institut traite également des questions de double criminalité, permettant aux autorités suisses de poursuivre des actes commis (en partie) à l'étranger, selon la législation actuelle. Ainsi, des avis de l'Institut ont porté sur les infractions du droit français relatif au trafic de stupéfiant ou sur le droit pénal turc relatif à la violence domestique.

LES PRESTATIONS COMMERCIALES : SOCIÉTÉS, CABINETS D'AVOCATS, ÉTUDES NOTARIALES, PARTICULIERS

Comme indiqué ci-avant, l'ISDC fournit des prestations commerciales à des mandants privés, à savoir des sociétés, des associations, des fondations, des études d'avocat et de notaires et des particuliers. Ces prestations relèvent de deux catégories :

- les avis commerciaux, c'est-à-dire des avis de droit sur des questions juridiques particulières, établis normalement dans le cadre d'un litige présentant des éléments internationaux ;
- les avis et attestations établis dans le cadre de restructurations transfrontalières d'entreprises.

En 2024, l'ISDC a reçu 105 demandes du secteur privé. De ces demandes commerciales, 65 concernaient des restructurations transfrontalières d'entreprises. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes (2023 : 82 restructurations, 58 avis ; 2022 : 75 restructurations, 61 avis), ce qui correspond à la stratégie du Conseil de l'Institut de privilégier les prestations légales. L'Institut a établi 32 avis (dont six avis commerciaux et 26 attestations, cf. explications ci-après). Le taux d'acceptation des demandes s'établit donc à quelque 35 %. L'ISDC ne traite en effet que les demandes qui entrent dans son champ d'intervention. Dans les autres cas, il donne aux clients des sources alternatives d'information.

Les avis commerciaux

Les demandes d'avis commerciaux concernaient 31 ordres juridiques différents. Il s'agit en premier lieu des ordres juridiques d'Europe de l'Ouest, d'Europe centrale et orientale (25 demandes), notamment une demande concernant le Saint-Siège du Vatican. D'autres régions sont également concernées, en particulier l'Asie (sept demandes), et l'Amérique (cinq demandes).

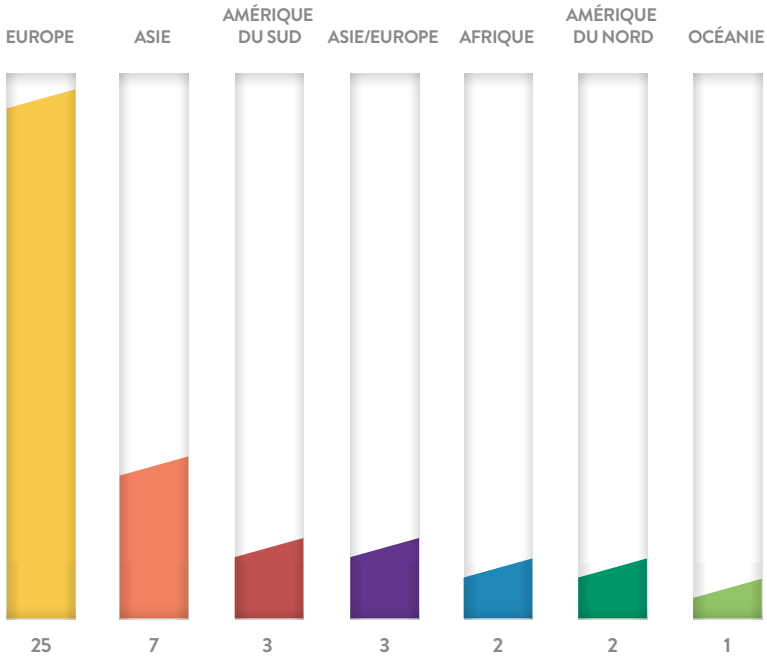

Quelques exemples

L'ISDC a fourni six avis commerciaux qui relevaient du droit des successions, du droit de la famille et du droit international privé.

En particulier, il a rendu un avis sur le droit applicable aux régimes matrimoniaux selon le droit international privé des Émirats Arabes Unis ou encore sur le sort des dettes et obligations du défunt selon le droit successoral saoudien. Dans un autre cas, il s'agissait d'expliquer les mécanismes du droit successoral anglais et indien. Dans les trois cas, l'avis impliquait des explications à des clients suisses concernant des institutions juridiques fondamentalement différentes que celles que connaît le droit suisse.

Les restructurations transfrontalières de sociétés : fourniture de « preuves »

En 2024, l'ISDC a établi des attestations dans 38 cas, sur les 44 avis établis en faveur de mandants privés. Cette tâche a nécessité 671 heures de travail. Il s'agit d'une baisse d'environ 250 heures (933 heures en 2023) par rapport à l'année précédente.

Le droit international privé suisse prévoit divers types de restructurations transfrontalières de sociétés (ou associations ou fondations). Le type le plus courant est celui du « transfert transfrontalier de siège social », c'est-à-dire le cas où une société créée dans un pays A souhaite déplacer son siège dans un pays B.

Pour devenir effective juridiquement, une restructuration transfrontalière nécessite l'inscription de ses effets aux registres publics des deux pays concernés. En Suisse, l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC) requiert la présentation à l'office cantonal du registre de certaines « preuves », entre autres celle que l'opération de restructuration prévue par la société en question sera permise selon le droit de l'autre pays. Les offices cantonaux acceptent normalement les preuves fournies par l'ISDC, sous la forme d'avis de droit étranger ou d'attestations de conformité.

En la matière, l'ISDC joue un rôle fondamental dans le contrôle de la légalité de projets de restructuration transfrontalière dans la mesure où il refuse d'émettre des preuves pour des projets jugés inadmissibles selon les ordres juridiques des pays étrangers concernés et où il décrit les préconditions d'admissibilité prescrites par les ordres juridiques étrangers.

Quelques exemples

L'ISDC a dû traiter pour la première fois une restructuration transfrontalière impliquant les Émirats Arabes Unis ; le siège d'une société inscrite au registre du Dubai Multi-Commodities Centre de l'Émirat de Dubaï a pu être transféré en Suisse.

Dans un autre cas, une « Anstalt » de droit liechtensteinois (forme juridique inconnue en droit suisse) désirait transférer son siège en Suisse. Elle s'est transformée en « Aktiengesellschaft » de droit liechtensteinois. Ce n'est qu'à la suite de cette transformation que l'ISDC a pu certifier sa capacité de s'adapter aux dispositions de droit suisse qui régissent les sociétés anonymes.

Plus généralement, il a fallu analyser la manière dont la Directive (UE) 2019/2121, modifiant la Directive (UE) 2017/1132 en ce qui concerne des transformations, fusions et scissions transfrontalières, a été transposée en droit national par certains États membres de l'Union Européenne, notamment la Belgique, Malte et les Pays Bas, afin d'identifier l'effet de ces transpositions sur les transformations transfrontalières en relation avec la Suisse.

LES TRANSFERTS DE SIÈGES

Nombre de demandes par pays :

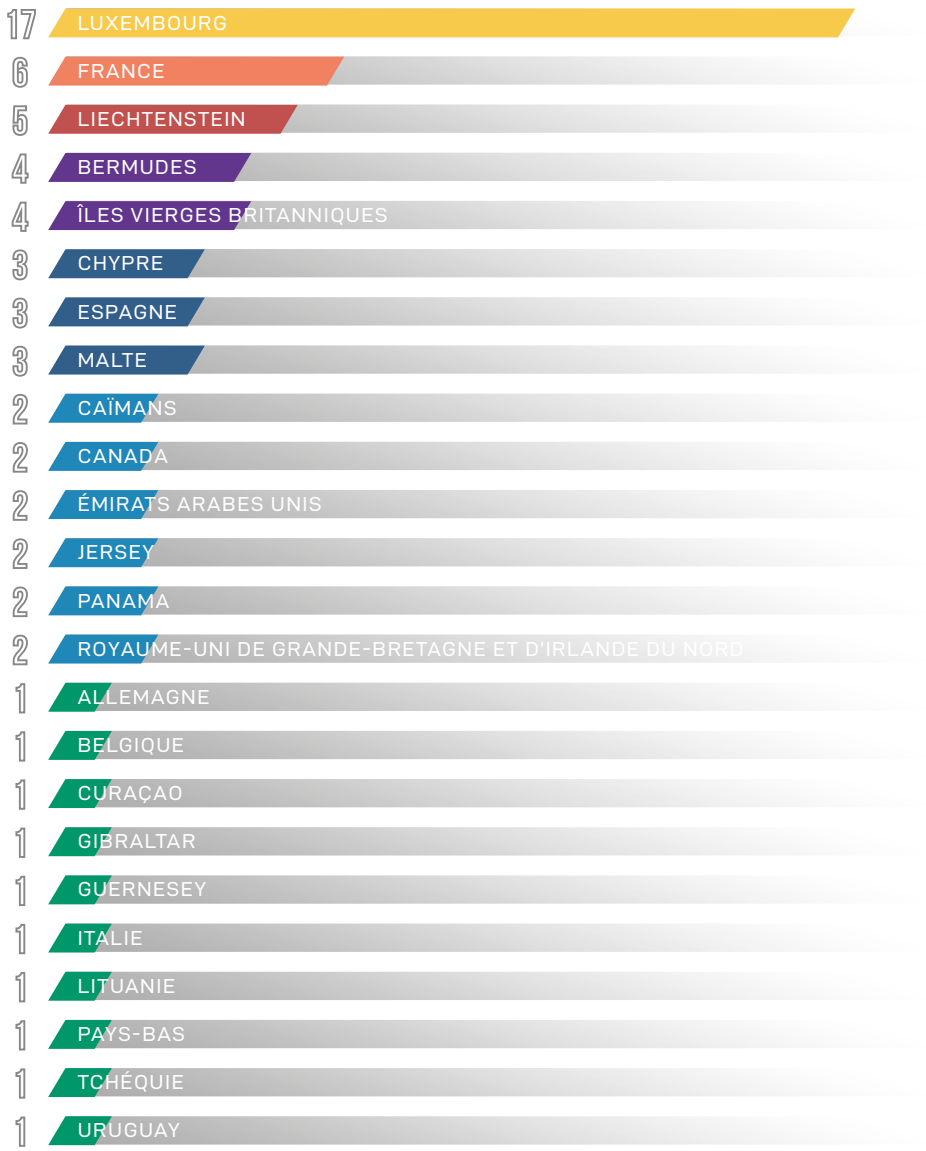

Les publications et recherches

En 2024, les collaborateurs de l'ISDC ont rédigé et publié des articles scientifiques dans les thématiques de recherche de l'Institut : droit international privé, droit international économique et méthodes de droit comparé. Ces publications contribuent au développement et à la diffusion de connaissances dans ces domaines, tout en renforçant la position de l'Institut comme un acteur-clé à l'échelle internationale.

Actuellement, plusieurs projets de publication sont en cours dans les domaines de recherche et d'avis de l'Institut, en particulier sur les méthodes du droit comparé, le droit comparé de la famille, le droit international privé et le droit international économique. Les explications suivantes se limitent aux ouvrages parus en 2024.

LES TRAVAUX DE RECHERCHE

Les contributions à des encyclopédies, revues judiciaires et ouvrages de référence

En 2024, les collaborateurs de l'ISDC ont publié une dizaine d'articles dans des encyclopédies juridiques, en particulier dans l'Elgar Encyclopaedia of International Economic Law (voir encadré).

Les articles couvraient principalement le droit économique international, en explorant ses dimensions institutionnelles, sociales et environnementales. Ils combinent des analyses théoriques et pratiques, avec un accent particulier sur les interactions entre le commerce, les investissements, le droit international et les cadres nationaux.

L'*Elgar Encyclopaedia of International Economic Law* est un ouvrage de droit international économique qui traite de sujets variés tels que le commerce international, les investissements et la finance d'une manière claire et compréhensible. Regroupant les entrées par sujet plutôt que par ordre alphabétique, l'encyclopédie est une référence pour les chercheurs, les praticiens et les étudiants. Son édition est partiellement disponible en ligne depuis cette année et de nouvelles entrées continuent de paraître. Une version imprimée sera produite lorsque la version en ligne sera terminée.
En 2024, l'ISDC a soutenu spécifiquement les travaux de la deuxième partie de l'encyclopédie, qui étudie la manière dont les systèmes juridiques nationaux contribuent au droit économique international et le mettent en œuvre. Deux membres de l'Institut ont dirigé les travaux sur cette partie : Krista Nadakavukaren Schefer, en tant que rédactrice, et Rodrigo Polanco Lazo, en tant que rédacteur associé pour les rapports nationaux.

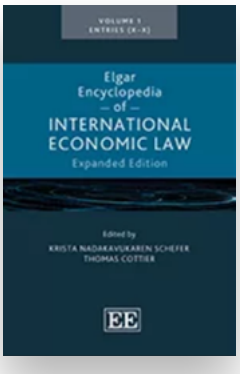

Les ouvrages collectifs

Les juristes de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) se distinguent par leurs contributions à des ouvrages collectifs de grande envergure, couvrant une variété de thématiques juridiques, allant du droit humanitaire à l'arbitrage international, en passant par le droit économique et le droit de la famille. Chaque contribution met en lumière une perspective sur des enjeux contemporains et propose des analyses et des solutions aux problématiques rencontrées par les praticiens et les décideurs.

Parmi les ouvrages collectifs auxquels les juristes de l'ISDC ont contribué, cinq se démarquent en particulier.

L'ouvrage intitulé *De platformeconomie : Een praktische kijk op het juridische kader rond online tussenpersonen*, co-écrit par Mathias Wouters, Friso Bostoen et Bram Devolder, explore les cadres juridiques régissant les plateformes en ligne dans le contexte de l'économie numérique. En s'appuyant sur le droit des pays du Benelux, il analyse les responsabilités des plateformes et leurs implications pour les utilisateurs et les régulateurs.

Dans sa contribution *Recepción del derecho económico internacional en los sistemas jurídicos nacionales: un análisis comparado*, parue dans l'ouvrage *Estudios de Derecho Comparado* sous la direction de María Paz Gatica, Arantxa Gutiérrez, María Jesús Ithurria et al, Rodrigo Polanco examine comment différents pays adoptent le droit économique international dans leurs systèmes juridiques. La comparaison met en lumière les nuances entre les traditions juridiques monistes et dualistes.

Écrit par Nadjma Yassari, l'article *Beyond Kafāla : How Parentless Children Are Placed in New Homes in Muslim Jurisdictions*, est paru dans l'ouvrage *Children in Migration and International Family Law* sous la direction de Stephan Arnold et Bettina Heiderhoff. Il analyse les alternatives à la kafāla, un système d'adoption spécifique aux juridictions musulmanes et explique la manière dont les enfants non accompagnés ou orphelins peuvent être placés dans de nouveaux foyers tout en respectant les traditions juridiques locales. Cette étude revêt une importance particulière dans le cadre des migrations internationales.

Un ouvrage collectif sur les droits internationaux privés de l'Asie de l'Est (Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Japon et Taïwan), édité par Olivier Gaillard et Krista Nadakavukaren Schefer a paru en 2024. Cet ouvrage montre comment les ordres juridiques de cette région sont passés d'un rôle d'imitateur des systèmes légaux occidentaux à un rôle d'innovateur, avec la création de mécanismes ou d'institutions juridiques mieux adaptés à leurs besoins régionaux, pour ensuite devenir eux-mêmes exportateurs de ces concepts juridiques.

Le Yearbook of Private International Law est une publication de référence qui traite des développements récents en droit international privé. Inauguré en 1999, cet ouvrage en est à sa 25e édition. Il s'est imposé avec la seule force des idées qui y ont été exprimées au fil des années. Sa réussite doit beaucoup aux centaines d'auteurs, qui ont enrichi le débat sur les enjeux d'actualité du droit international privé comparé grâce à des contributions exceptionnelles.

Le volume 2023-2024 contient une réflexion sur la nécessité de nuancer l'opposition doctrinale originelle entre le droit international privé et le droit matériel, en reconnaissant la dimension des droits fondamentaux qui infuse ses normes. Face à la résurgence tragique des guerres et des conflits dans le monde, la communauté scientifique se concentre sur les véritables défis de la gouvernance mondiale.

Rassemblés en plusieurs sections, 35 articles abordent des questions classiques – telles que le mariage du mineur et les successions – et nouvelles, notamment le statut familial à l'époque du mariage pour tous et du troisième genre, la nature juridique des profils et la propriété de biens qui n'existent que dans les plateformes digitales. Le lancement de cette nouvelle édition est prévu pour le début de l'année 2025.

Outre les travaux précités, des collaborateurs ont contribué à des ouvrages collectifs dans une grande variété de sujets. Certains des travaux ont été effectués sur du temps de travail de l'Institut. La liste des publications figure sur le site de l'Institut.

LES LETTRES D'INFORMATION

ISDC's Letter

Une édition de l'ISDC's Letter est parue au début de l'année 2024. Elle présente les activités de l'équipe juridique et scientifique, ainsi qu'un retour sur la participation au congrès IALL 2023. Elle annonce également l'accueil de six nouveaux boursiers et expose les nouveaux objectifs stratégiques de l'institut pour 2024. Enfin, elle détaille les conférences prévues, les publications récentes et met en lumière des événements de partenaires de l'ISDC.

Cette newsletter est accessible gratuitement sur le site de l'ISDC.

EU News Click & Read

Henrik Westermark est responsable de l'édition de cette lettre d'information mensuelle, qui contient une sélection de documents officiels de l'Union européenne. Elle s'adresse notamment aux hautes écoles, aux administrations fédérales et cantonales, aux praticiens du droit et aux milieux économiques. En 2024, dix numéros ont été publiés.

Cette newsletter est accessible gratuitement sur le site de l'ISDC.

L'ENSEIGNEMENT

En 2024, les juristes de l'ISDC ont dispensé des enseignements dans les universités suisses de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne et Lucerne, ainsi qu'à l'étranger dans des institutions telles que l'Université Savoie Mont Blanc (Annecy, France), l'Université de Hambourg (Allemagne), l'American University (Washington D.C., États-Unis), et l'Université de Lisbonne (Portugal). Ils ont également contribué à des formations au Centre international de formation de l'OIT et à l'Institut Catholique de Paris.

Les cours portaient sur le droit international privé (filiation, régimes matrimoniaux, successions), le droit économique et commercial (investissements internationaux, clauses de non-concurrence, plateformes numériques), le droit de l'OMC, le droit musulman, le droit comparé de la famille et le droit humanitaire, couvrant des niveaux allant du bachelor à la formation continue.

LES ÉVÉNEMENTS

En 2024, l'ISDC a organisé plusieurs événements scientifiques dans ses locaux, en ligne et dans des universités partenaires. Ses collaborateurs ont également participé à certaines manifestations. Les thèmes abordés dans le cadre des différents événements relèvent de ses trois grands domaines de recherche : le droit international économique, le droit international privé et les méthodes de droit comparé.

Le droit international économique

En ce qui concerne le droit international économique, l'année 2024 a été marquée par :

- un séminaire portant sur l'économie et le droit du commerce spatial, les 17 et 18 janvier à l'auditorium Silva Casa, à Berne ;
- une conférence en ligne sur la législation relative à l'externalisation du travail numérique, le 5 mars ;
- une série de séminaires en ligne donnant un aperçu du rôle des différentes branches du gouvernement dans l'élaboration et l'application des règles du droit international économique, les 17 juin, 18 septembre et 4 décembre ;
- trois tables rondes sur la thématique de l'évaluation des risques et des défis des 25 prochaines années concernant la stabilité et les changements en matière de droit international de l'investissement, les 23 octobre, 30 octobre et 6 novembre.

Le droit international privé

Le 26 novembre, l'Institut a organisé sa journée DIP annuelle sous la forme d'une session interne combinant des présentations d'experts avec, pour la première fois, un atelier participatif (BarCamp). Le thème de cette journée était l'expertise sur le droit étranger pour les tribunaux. Dans la matinée, les conférenciers ont partagé leurs expériences sur la transmission d'informations sur le droit étranger aux tribunaux. Ces contributions ont servi de base à la session de l'après-midi, durant laquelle était organisé un atelier où les participants proposaient et façonnaient les sujets de discussion. Sous la modération de Nadjma Yassari, deux thèmes ont été abordés : d'une part, la relation entre le juge et l'expert, et d'autre part, la relation entre la langue et le droit.

Les méthodes de droit comparé

Les 18 et 19 novembre, l'ISDC a organisé avec la Faculté de Droit de l'Université de Los Andes (Bogota, Colombie) un séminaire sur la thématique des défis du droit comparé en Amérique latine, dont l'intitulé était « Los desafíos del derecho comparado en Latinoamérica : metodologías e interdisciplinariedad ». L'événement s'inscrivait dans la continuité du symposium « Les limites de la régulation économique en Amérique latine », organisé par la Faculté de Droit de l'Université du Chili et l'Institut suisse de droit comparé les 6 et 7 septembre 2023. Des universitaires et des chercheurs d'Argentine, du Chili, de Colombie, d'Équateur, du Salvador, d'Espagne, d'Italie, du Pérou et de Suisse ont participé à la conférence.

Le 19 novembre s'est tenue une conférence intitulée « Global Perspectives on Judging – AI and Other Challenges », organisée par l'ISDC. L'objectif était de parler de l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur les systèmes judiciaires à travers des interventions d'experts internationaux. Elle a été ouverte par Nadjma Yassari et Pascal Pichonnaz, Président de l'Institut européen de droit et Professeur à l'Université de Fribourg, qui ont introduit les enjeux liés à l'évolution du rôle des juridictions face à un environnement juridique globalisé et technologique. Plusieurs experts internationaux, ainsi que des juges et des magistrats d'une variété d'origines géographiques, ont exploré comment l'IA influence les systèmes judiciaires dans différents pays. Un thème central a été la question de savoir si les décisions humaines doivent être privilégiées, notamment dans des domaines juridiques sensibles.

Conférence « Global Perspectives on Judging – AI and Other Challenges », organisée par l'ISDC le 19 novembre 2024

Quelques événements grand public

Le 23 mars, la bibliothèque de l'ISDC a participé pour la seconde fois au BiblioWeekend. Il s'agit d'un événement organisé au niveau national à l'initiative de l'association Bibliosuisse, dont le but est d'ouvrir les portes des bibliothèques de Suisse au grand public. À cette occasion, l'escape game créé l'année précédente a été revisité et adapté à la thématique de cette édition « À table ! Zu Tisch ! A tavola ! ». Cette activité ludique et immersive a offert aux participants l'opportunité de découvrir le fonctionnement de la bibliothèque tout en explorant la diversité de ses collections.

Le 5 novembre, la bibliothèque de l'ISDC a accueilli les participants à la Semaine découverte, un événement dédié à la promotion des métiers des bibliothèques, archives et centres de documentation. Organisée en collaboration avec plusieurs institutions lausannoises – dont les bibliothèques de la Ville, les archives cantonales et la Bibliothèque cantonale et universitaire –, cette initiative vise à sensibiliser le public aux opportunités et réalités du domaine des sciences de l'information. La participation de l'ISDC renforce son rôle d'institution formatrice et favorise les échanges professionnels, comme en témoigne l'intégration d'une nouvelle apprentie, recrutée après un premier contact lors d'une édition précédente.

Un événement pour les praticiens

Le 26 septembre, l'Institut a organisé à Genève une soirée sur la thématique des contrats de mariage, visant à montrer aux praticiens les particularités des contrats matrimoniaux dans différents ordres juridiques internationaux. L'objectif était de les sensibiliser aux risques et opportunités que les conventions matrimoniales peuvent représenter dans un contexte international. Plusieurs collaborateurs de l'Institut ont partagé leurs expertises, mettant en lumière les particularités dans leurs ordres juridiques (Allemagne, Angleterre, Russie, Suède et droit des pays arabes) ainsi que des questions de droit international privé suisse. Les présentations ont été suivies de l'exposé d'un avocat spécialisé en droit de la famille, qui a exposé l'expérience suisse en la matière.

Quelques événements pour les doctorants

Afin de faciliter la communication entre les chercheurs/boursiers, en particulier les doctorants suisses et étrangers, l'ISDC a organisé six « Rencontres informelles ». Durant ces échanges, les chercheurs ont eu la possibilité de présenter leur travail de manière libre pendant 20 minutes. Par la suite, une session de questions était proposée aux participants.

La participation à des conférences et colloques

En 2024, les collaborateurs de l'ISDC ont participé à de nombreux colloques et conférences en Suisse et à l'international. Ces interventions ont couvert une variété de domaines juridiques.

Droit de la famille
Outre l'événement pour les praticiens du 26 septembre 2024 sur les contrats de mariage en droit international privé suisse ainsi qu'en droit comparé, Ilaria Pretelli et Lukas Heckendorn Urscheler ont participé à la conférence « L'union à l'étranger : la nécessité des certificats de capacité », qui s'est tenue le 19 janvier 2024 au Palais de Justice à Rome.

Droit international économique et droit de l'arbitrage
Rodrigo Polanco est intervenu dans le cadre d'un événement à l'ETH Zurich sur « À qui appartient la lune » et dans le cadre de la CNUDCI sur le financement d'arbitrage international par des tiers. Mathias Wouters a présenté des réflexions sur la mise en œuvre des standards de travail dans le cadre des accords d'investissement, cela dans le cadre de la journée mondiale de la société internationale du droit du travail et de la sécurité sociale qui a eu lieu à Rome.
Pour sa part, Karim El Chazli a exploré la thématique de l'impartialité de l'arbitre dans le contexte de l'arbitrage international, lors d'un événement en ligne organisé par l'Université de Tunis le 9 mars 2024.

Droit comparé et méthodologie
Plusieurs collaborateurs ont partagé leurs expertises sur les méthodologies en droit comparé. Lukas Heckendorn Urscheler a présenté ses travaux sur les approches comparatives lors de la conférence de l'Association européenne de droit comparé à Paris le 20 juin 2024 et lors du Congrès thématique de l'Académie de droit comparé à Paris le 15 novembre 2024. Il a également participé, en compagnie de Rodrigo Polanco, au congrès susmentionné sur les défis du droit comparé en Amérique latine, organisé à Bogota le 18 novembre 2024.

Droit humanitaire
Sean Stacy et Mathias Wouters ont participé à deux conférences, organisées l'une les 17 et 18 juin 2024 à Oslo par la Croix-Rouge norvégienne et le CICR, et l'autre le 28 octobre 2024 à Genève par le CICR, sur l'utilisation des emblèmes et symboles des travailleurs de la santé dans le contexte des conflits armés. Ces présentations ont fait suite à un avis de droit effectué sur demande du DFAE.

Une conférence invitée

Dans le but d'augmenter les échanges avec les chercheurs qui passent - ou ont passé - du temps à l'Institut, l'ISDC invite des intervenants externes à présenter leurs recherches. Ainsi, le 16 juillet, une ancienne boursière, Lucia Satragno, a présenté une conférence sur le rôle des fonds souverains dans les marchés financiers mondiaux, sous un angle juridique. Elle a analysé l'évolution des dispositifs de gouvernance des fonds souverains dans une perspective de gouvernance à plusieurs niveaux. Son intervention visait à examiner comment les fonds souverains – en tant que véhicules d'investissement principalement axés sur les investissements étrangers – ont assumé des rôles élargis et sont devenus des outils de politique intérieure sur lesquels leurs pays d'origine peuvent s'appuyer pour faire face aux crises. La présentation proposait une étude des différentes approches réglementaires des fonds souverains, avec une mention spéciale pour le cas particulier des deux fonds de Singapour (GIC Private Limited et Temasek Holdings).

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de l'Institut a pour mission de collecter et de fournir la documentation relative aux droits étrangers, au droit international et au droit comparé. Elle œuvre au quotidien pour mettre à jour et développer ses collections, ainsi qu'offrir aux chercheurs et étudiants suisses et étrangers des services de qualité.

En interne, la bibliothèque veille à former la relève. Une nouvelle apprentie en information documentaire (AID) est arrivée en août. Elle participe au travail quotidien et approfondit ses connaissances avec l'équipe de la bibliothèque. Son apprentissage durera trois ans. Sa formation sera complétée par des stages dans d'autres institutions, pour couvrir les domaines de l'archivistique et de la documentation.

En 2024, la bibliothèque a mis un accent particulier sur un aspect indispensable à son bon fonctionnement, à savoir la documentation professionnelle interne. Les marches à suivre concernant les services aux usagers ont été actualisées. Le travail se poursuit sur d'autres aspects du fonctionnement de la bibliothèque, en particulier sur les processus de développement des collections de la Chine, de l'Europe centrale et orientale ainsi que des droits arabes et musulman.

Le travail lié à la feuille de route sur le développement des collections se poursuit. La mise en place d'une commission de la bibliothèque a constitué une étape-clé. Son dynamisme est un élément crucial pour le développement de collections de qualité.

Enfin, 2024 aura permis de faire le tri de nombreux dons, dont certains en souffrance, et de poursuivre le rééquipement et l'inventaire des collections. Les dons non intégrés aux collections de l'ISDC ont été offerts à d'autres bibliothèques partenaires en Suisse.

Les collections

La Commission de la bibliothèque, qui a démarré ses travaux en janvier 2024, a pour mission de définir et adapter la politique de développement des collections en vue de l'application de la stratégie définie par le Conseil de l'Institut. Elle est composée d'un juriste de liaison, d'un ou une juriste et d'un ou une bibliothécaire scientifique désignés par tournus, ainsi que de la cheffe de la bibliothèque et de sa suppléante. Au besoin, elle fait appel à d'autres collaborateurs de l'Institut pour compléter les compétences nécessaires à la réalisation des projets. La Commission fait des propositions qui sont ensuite validées par la Direction et, selon les cas définis par la loi sur l'ISDC, au Conseil de l'Institut.

L'étroite collaboration entre bibliothécaires et juristes durant cette première année d'activité a permis d'obtenir la validation de la Direction et du Conseil de l'Institut concernant :

- la méthodologie générale de désherbage ;
- un accord de principe pour le dépôt externe des collections de périodiques.

Les membres de la Commission ont également entrepris la rédaction de politiques de développement pour les collections de droit allemand, espagnol, danois, américain et polonais, en collaboration avec les juristes concernés. Les travaux se poursuivront en 2025.

Chaque année, les collections s'enrichissent de différents documents, grâce aux abonnements de ressources continues (collections monographiques, mises à jour, périodiques et suites) ainsi qu'à l'achat de monographies. En 2024, 1 835 nouvelles monographies ont été intégrées aux collections. Cela représente une moyenne de 35 documents par semaine, toutes langues confondues. Plus du tiers des acquisitions concernait des sujets de droit privé (interne, international, commercial).

LES NOUVELLES ACQUISITIONS 2024

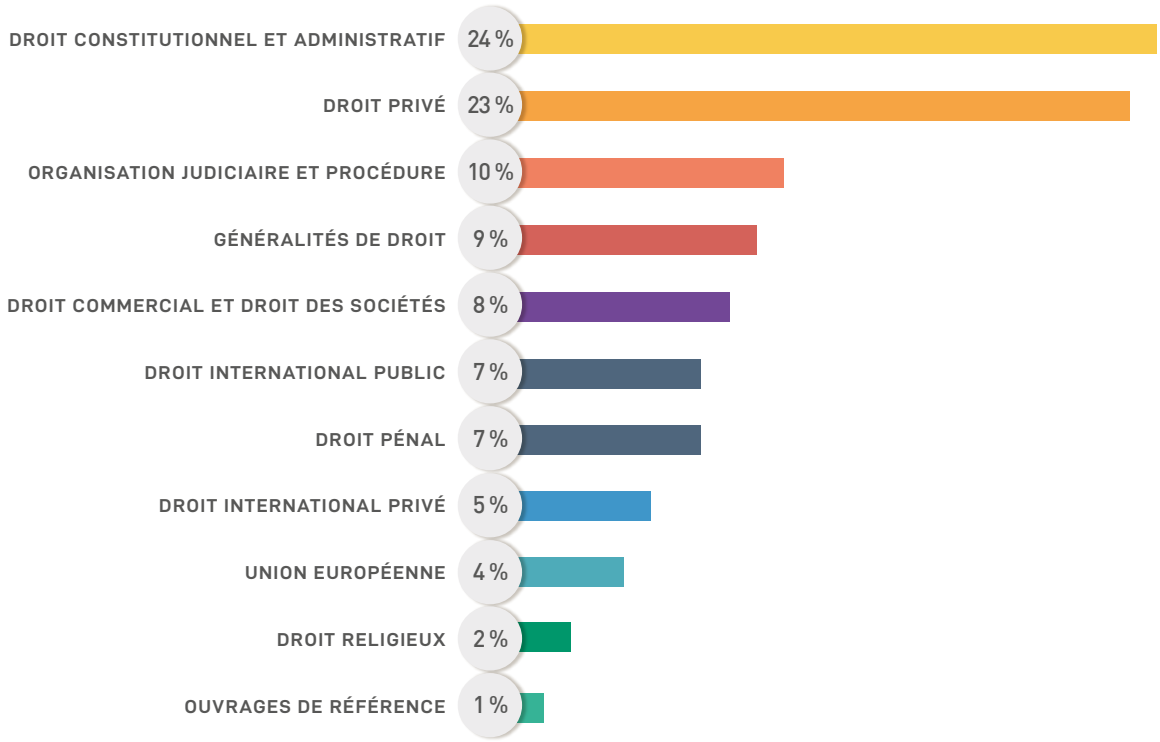

En 2024, la bibliothèque a également procédé à du désherbage par rebut dans les collections, en commençant par la collection de droit suisse.

Le désherbage par relégation ou par rebut, dont la méthodologie générale a été validée par le Conseil de l'Institut, vise à répondre à trois besoins cruciaux :

- mettre en valeur les collections en libre-accès, y compris les nouvelles acquisitions ;
- garantir la pertinence des contenus ;
- gérer les espaces dans la bibliothèque afin de conserver les monographies dans la bibliothèque, sans obligation de les stocker en externe, ce qui engendrerait des frais de stockage ainsi que des délais en vue de leur obtention.

La collection de droit suisse a été choisie pour entamer cette démarche pour plusieurs raisons. Premièrement, elle ne constitue pas le cœur du fonds de la bibliothèque. Deuxièmement, la bibliothèque peut s'appuyer sur le réseau suisse des bibliothèques pour fournir les documents qui ne figureraient pas dans ses fonds. Troisièmement, la bibliothèque n'a pas de vocation patrimoniale ni de mission particulière par rapport à l'histoire du droit.

La démarche se poursuivra avec d'autres juridictions. Pour chaque collection, les critères de choix pour le désherbage par relégation ou par rebut sont élaborés par les bibliothécaires en collaboration étroite avec le juriste compétent et validé par la Commission de la bibliothèque, puis la Direction.

La démarche de désherbage s'accompagne du développement du réseau de la bibliothèque à travers le monde (voir « Coopération nationale et internationale de la bibliothèque », chapitre de la coopération académique) afin de faire connaître ses collections, mais aussi de lier des partenariats avec des bibliothèques de droit étrangères et suisses, notamment en vue de la consolidation du prêt entre bibliothèques.

Les collections électroniques sont une partie peu visible mais importante des collections de la bibliothèque. Le marché des ressources électroniques est très dynamique, le mouvement de concentration des fournisseurs se poursuit. Entre analyse fine des besoins de l'ISDC et la diminution du nombre d'acteurs, le nombre d'abonnements a notablement baissé. Toutefois, le contenu des bases de données tend à s'étoffer, permettant l'accès à de nouvelles ressources documentaires.

La classification juridique romande

La classification juridique romande a été créée et développée par l'ISDC, en collaboration avec un groupe de travail réunissant les bibliothèques utilisatrices de cette classification. Elle vise à permettre la classification, en bibliothèque, des documents portant sur l'ensemble des systèmes juridiques du monde.

Les activités du groupe de travail avaient été suspendues en raison des changements de personnel au sein de la bibliothèque de l'ISDC, de l'épidémie de COVID et de la relance des activités de la bibliothèque suite aux mesures de confinement. En 2024, le groupe de travail a été réactivé et a tenu deux réunions de travail afin de mettre à jour la classification, dont la dernière édition datait de 2020. Ses travaux se poursuivront en 2025. Les participants se sont montrés motivés à faire vivre cette classification utilisée par presque toutes les bibliothèques juridiques romandes, ainsi que partiellement en Suisse alémanique.

Les services aux usagers

En 2024, la fréquentation de la bibliothèque a enregistré une hausse de 34 %. Cette progression résulte d'une application plus stricte des règles d'attribution des places de travail, notamment sur l'exigence d'une présence hebdomadaire minimale des usagers. Ces ajustements ont été mis en place dans le but de maximiser l'accès aux services et de permettre au plus grand nombre de bénéficier des collections et des espaces de la bibliothèque.

La bibliothèque de l'ISDC continue d'attirer des chercheurs du monde entier, provenant de régions aussi diverses que le Japon, l'Australie, la Chine, l'Inde, le Congo, le Venezuela ou l'Iran. Au total, des chercheurs issus de plus de 30 pays, dont treize européens, ont été accueillis en 2024. Cette diversité internationale témoigne du rayonnement global de la bibliothèque et confirme que les impacts de la pandémie de COVID appartiennent désormais au passé, marquant un retour à une dynamique académique mondiale.

La gestion de la bibliothèque de l'OFJ

L'Office fédéral de la justice (OFJ) à Berne dispose de sa propre bibliothèque. La bibliothèque est gérée par l'ISDC sur la base d'une convention. Son fonds appartient à l'OFJ. Le responsable de la bibliothèque est employé par l'ISDC.

En 2024, le groupe de travail chargé de l'évaluation de la place à accorder aux ressources électroniques à la bibliothèque a rendu son rapport à la Direction de l'Office. Cette dernière devra statuer sur le scénario qui sera le plus en adéquation avec les besoins pour le travail de ses collaborateurs.

Le responsable de la bibliothèque a contribué, avec la déléguée aux affaires bibliothéconomiques, au projet BJ 5.0, qui embrasse les différents aspects des changements organisationnels, ainsi que le déménagement de l'Office fédérale de la justice. Ils ont veillé à ce que les besoins de la bibliothèque et de son fonds soient couverts dans ce projet.

En décembre 2024, la Direction de l'ISDC a dénoncé la convention qui lie les deux institutions depuis 2009. A partir du 1er janvier 2027, l'OFJ aura à nouveau la charge de la gestion de sa bibliothèque.

LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE

Selon les objectifs stratégiques, l'Institut doit fournir un cadre attrayant aux chercheurs suisses et étrangers. À ce titre, l'ISDC déploie des prestations d'accueil et d'aide à travers son Welcome Center, entretient un réseau d'Alumni et d'amis de l'Institut (via l'association AiSDC) et octroie des bourses d'études. La coopération académique institutionnelle s'inspire également de cet objectif tout en visant le développement de la recherche et de la qualité des services de l'Institut.

Le Welcome Center

Le Welcome Center assiste les chercheurs étrangers dans les démarches relatives à l'organisation de leur séjour à l'Institut. Il gère la réservation des places à la bibliothèque et fournit des informations aux chercheurs selon leurs besoins.

Les nouveaux arrivés reçoivent des informations sur l'ISDC et le campus universitaire, ainsi que sur les aspects administratifs concernant leur séjour en Suisse. Le Welcome Center aide les boursiers à trouver un logement pour la durée de leur séjour et les assiste pour d'éventuelles questions relatives au droit de séjour en Suisse.

En 2024, 48 chercheurs ont été accueillis par le Welcome Center.

Les bourses d'études

Chaque année, l'ISDC octroie plusieurs bourses afin de permettre à des chercheurs suisses et étrangers d'effectuer à l'Institut des travaux scientifiques dans le domaine du droit comparé, ainsi que du droit étranger et international.

Ces bourses sont accordées de préférence à des candidats qui n'ont jamais eu l'occasion d'entreprendre des recherches hors de leur pays d'origine, ou qui entament une carrière académique. Au niveau international, les bourses visent en priorité des travaux de recherche sur certaines thématiques traitées à l'Institut. Au niveau suisse, sont soutenues des recherches en droit comparé et en droit international en général.

En 2024, six boursiers ont été accueillis :

- Yann Conti, doctorant, Département de droit civil, Faculté de droit, Université de Genève, «Access to Electronic Communications of Deceased Users A Comparative Perspective» ;
- Maria Gabriela Mata Carnevali, doctorante, Université de Palerme, «Gender Power Relations in Family Law, Sudan and Somalia : A Comparative Approach Amidst Conflict » ;
- Giacomo Furlanetto, doctorant, Université de l'Insubrie, Varese-Côme, Italie, « Legal transplants in the self-regulation of environmental claims in advertising : an interdisciplinary approach » ;
- Apolline Schaal, doctorante, Ecole doctorale de droit de la Sorbonne, Université Paris 1, « Identité et droit international privé. Réflexion théorique sur une dynamique contemporaine » ;
- Dominik Dworniczak, chercheur doctorant, Institut universitaire européen, Florence, Italie, « Narrativising Case Law for Comparative Analysis : A Case for a New Approach in Contemporary Comparative Law » ;
- Karla Borges Furlaneto, postdoctorante, Université de São Paulo, Brésil, « International Economic Law and the Global Value Chains ».

L'AiSDC

L'Association des Alumni & Amis de l'Institut suisse de droit comparé (AiSDC), qui comptait 140 membres au 31 décembre 2024, est gérée par le Welcome Center. Elle a notamment pour objectifs d'encourager les jeunes chercheurs à venir séjourner à l'Institut, de soutenir des projets renforçant le rayonnement de l'ISDC, d'organiser des manifestations scientifiques ou sociales et/ou de contribuer à leur organisation et leur financement.

À ce titre, l'AiSDC a co-organisé, avec l'Université de Pavie (Italie), une conférence en ligne sur le thème de « CISG, Sustainability and Food Law », qui s'est tenue les 16 et 17 octobre.

En 2024, la bourse Petar Sarcevic n'a pas pu être attribuée, le candidat sélectionné n'ayant pas réussi à venir en Suisse. La bourse sera proposée à deux candidats en 2025.

La coopération académique

Parmi les objectifs stratégiques 2024-2027 de l'ISDC figure celui de nouer et entretenir des collaborations avec les universités, les institutions de recherche et d'autres partenaires de contextes et provenances géographiques divers. La LISDC prévoit que l'Institut collabore avec les facultés de droit et les sections juridiques des hautes écoles suisses, ainsi qu'avec d'autres institutions, organisations et bibliothèques suisses ou étrangères.

À ce titre, l'Institut a noué et cultivé des liens tout au long de l'année 2024, notamment en concluant des accords de coopération et en co-organisant des événements avec des partenaires, mais également en accueillant de délégations étrangères et des étudiants d'une variété d'universités suisses et étrangères pour leur présenter l'Institut et sa bibliothèque, voire organiser des présentations, des exercices de droit comparé ou les soutenir dans leurs recherches. C'est un peu plus de quinze présentations qui ont été données en 2024, notamment pour le groupe Galatasaray de l'Université de Fribourg, l'Ecole de droit de l'Université de Lausanne (BLaw), ou encore les étudiants d'Aix-en-Provence participant au Moot Court.

L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Le 30 octobre 2024, l'ISDC a soutenu l'organisation d'un webinaire sur les pratiques comparatives et régionales en matière d'enlèvement d'enfants, fruit d'une coopération avec l'Académie des droits de l'enfant (CRA) de l'Université de Genève et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ce webinaire proposait, pour la deuxième année consécutive, une approche sur les aspects civils de la protection internationale de l'enfant (ICPT). En raison de la technicité et de la complexité de certains sujets, l'équipe de la CRA a décidé de proposer une série de webinaires gratuits, abordant des thèmes choisis relatifs à la protection de l'enfance, qui se déroule de novembre 2024 à avril 2025.

Par ailleurs, l'Institut a soutenu l'appel à contributions du projet d'ouvrage collectif « Refonder le droit du patrimoine culturel en Afrique Subsaharienne », organisé par l'Ecole du patrimoine africain (EPA – Porto-Novo), avec collaboration avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest.

LA CO-ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ACADÉMIQUES

En 2024, l'Institut a co-organisé des événements avec les universités, institutions et associations suivantes :

- American University Washington College of Law ;
- Université de Genève ;
- Université de Fribourg ;
- Universidad de Los Andes, Bogotà, Colombia ;
- International Space Science Institute ;
- World Trade Institute ;
- Université de Berne ;
- Committee on Space Research (COSPAR) ;
- University College Dublin.

L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

En septembre, l'Institut a accueilli une délégation du Tribunal populaire supérieur de la province du Hebei, Chine. Le sujet de la visite était la protection des mineurs. Des présentations de l'Institut, de sa bibliothèque et des discussions sur la protection des mineurs dans différentes juridictions ont été réalisées.

LE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT DE DROIT COMPARÉ

La collaboration avec les universités suisses et étrangères prend souvent la forme d'accueil de groupes d'étudiants. Ainsi, l'Institut a organisé des exercices de résolution de cas pratiques, compte tenu des différentes législations applicables. Ces exercices incluaient des présentations de l'Institut et de sa bibliothèque. Ils ont été animés par des collaborateurs juridiques et des bibliothécaires pour des groupes de l'Université de Neuchâtel et de l'Université de Fribourg.

De plus, plusieurs présentations de l'Institut et de sa bibliothèque ont été organisées sur l'année pour différents groupes de l'Université de Lausanne.

L'Institut a accueilli deux séminaires organisés par la Chaire de droit allemand de l'Université de Lausanne, la Chaire Jean Monnet et l'Europa-Institut ;

- les 22 et 23 janvier, un séminaire sur les relations économiques extérieures de l'Allemagne et de l'Union européenne sous le signe de l'autonomie stratégique ouverte (« Die Aussenwirtschaftsbeziehungen Deutschlands und der Europäischen Union im Zeichen offener strategischer Autonomie ») ;
- les 9 et 10 décembre, un séminaire sur les enjeux actuels du droit des affaires européen et international dans le domaine des matières premières et du droit du sport (« Aktuelle Herausforderungen des Europäischen und Internationalen Wirtschaftsrechts im Bereich des Rohstoff- und Sportrechts »).

Enfin, comme l'année dernière, l'ISDC a soutenu à plusieurs reprises des groupes d'étudiants dans le cadre de leurs préparations de compétitions de plaidoirie (pour des équipes de l'Université de Lausanne ainsi que de l'Université d'Aix-Marseille, France). Il a également accueilli cette année encore un workshop sur le droit international du sport, organisé par l'Université d'Aix-Marseille.

LA COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE LA BIBLIOTHÈQUE

En sus des tâches quotidiennes, la bibliothèque cherche à développer ses réseaux à travers le monde, afin de faire connaître ses collections mais aussi de lier des partenariats avec des bibliothèques de droit étrangères et suisses.

En 2024, cette volonté s'est concrétisée par la participation à différents congrès et événements organisés par des bibliothèques :

- Association des bibliothèques juridiques suisses ;
- Bibliosuisse ;
- Association internationale des bibliothèques juridiques ;
- Association des bibliothèques germanophones DACHS ;
- Symposium SLSP ;
- Assemblée annuelle Renouvaud.

Par ailleurs, un membre de la bibliothèque siège dans la commission juridique de Bibliosuisse.

L'OUVERTURE À LA PLURIDISCIPLINARITÉ

L'ISDC étant situé au cœur du campus de l'Université de Lausanne, il est idéalement placé pour accueillir différents événements dans ses salles de conférences. En 2024, l'Institut a accueilli :

- les 7 et 8 mars, la Commission de gestion du Grand Conseil Vaudois ;
- du 1er au 3 juillet, le 9e Congrès Mondial de Linguistique Française ;
- le 30 octobre, la 6e édition du Forum sur la Gouvernance AI, concernant la régulation, l'harmonisation de standards et les bonnes pratiques pour l'usage de l'intelligence artificielle ;
- les 29 et 30 novembre, la rencontre du Groupe de recherche interdisciplinaire et international (Comparer les Littératures de langues Européennes (CLE)) International et Interdisciplinaire de l'Université de Lausanne.

Tout au long de l'année, l'ISDC a aussi reçu plusieurs étudiants venus soutenir leurs thèses de droit.

LES FINANCES ET LA GESTION DES RISQUES

L'ISDC est un établissement de droit public de la Confédération, doté de la personnalité juridique, mais sans comptabilité propre (art. 1, al. 1, LISDC). C'est donc le Parlement qui décide du budget de l'Institut. L'ISDC fait partie de l'administration fédérale décentralisée (art. 7a, al. 1, let. c, OLOGA). Lui sont donc applicables les dispositions de la loi sur les finances (LFC) et de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), ainsi que les directives et instructions de l'Administration fédérale des finances (AFF) relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Confédération. Les exceptions sont réglées dans des lois ou ordonnances spécifiques (p. ex. exclusion du champ d'application de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale Org-OMP).

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement ont atteint 7 464 068 francs en 2024. Près de 67 % des dépenses propres sont liées au personnel. Environ 1 230 000 francs ont été utilisés pour les acquisitions et les abonnements de la bibliothèque. S'y ajoutent les dépenses liées à l'exploitation courante, par exemple pour l'informatique et la logistique. Les rencontres organisées par l'ISDC (colloques, séminaires) sont avant tout destinées à un public de juristes. Les institutions co-organisatrices participent souvent à leur financement.

Enfin, la rédaction des avis de droit soumis à émolument exige parfois des connaissances spécialisées de tiers, en particulier pour couvrir certains ordres juridiques hors du domaine d'expertise géographique des collaborateurs. Il en résulte des dépenses de conseil.

Dépenses :
7 464 068 CHF, dont
4 982 382 CHF Personnel
1 230 000 CHF Acquisitions et bases de données pour la bibliothèque
325 336 IT
926 350 Autres dépenses

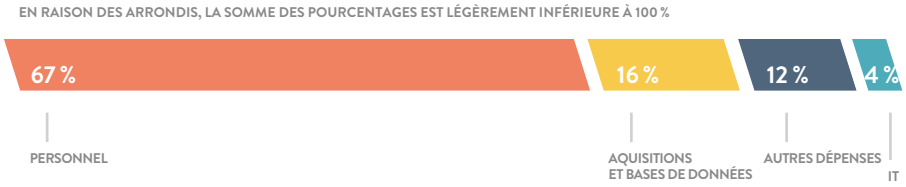

Les revenus

Conformément à la LISDC et à l'ordonnance sur les taxes et les émoluments de l'ISDC, les recettes de fonctionnement se répartissent entre les recettes commerciales (257 132 francs), les recettes soumises à des émoluments (63 409 francs) et les autres recettes. L'art. 22 LISDC impose que les recettes des prestations commerciales couvrent leurs coûts (y compris coûts salariaux, utilisation de l'infrastructure, etc.). Un financement croisé n'est pas autorisé.

Selon les décisions stratégiques du Conseil de l'Institut, les prestations commerciales – qui constituent la source principale des recettes de l'Institut - ne sont que subsidiaires. En 2024, il en est résulté une baisse des recettes des prestations commerciales de 81 197 francs, ce qui correspond à 24 %. Par contre, les recettes des prestations fournies aux autorités cantonales ont augmenté de 20 %.

Recettes :
325 259 CHF, dont
257 132 CHF avis commerciaux
63 400 CHF avis aux autorités publiques
4 718 CHF autres recettes

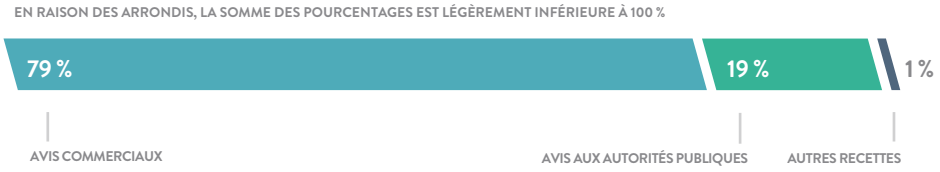

Les commentaires sur le compte d'État et sur le budget avec plan intégré des tâches et des finances se trouvent aux adresses suivantes :

www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html (Tome 2A)

www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html (Tome 2A)

La gestion des risques et le système de contrôle interne SCI

En vertu de l'article 39 LFC, l'ISDC est tenu de gérer les risques et de mettre en place un système de contrôle interne (SCI). Il est soumis à cet égard aux processus de reporting ordinaires de l'administration fédérale et aux directives du Conseil fédéral.

L'identification, l'analyse, l'appréciation, la maîtrise et la surveillance des risques suivent des règles homogènes, qui sont définies de manière contraignante dans les directives de l'AFF sur la gestion des risques de la Confédération. Une application informatique commune est utilisée pour la gestion des risques et le rapport sur les risques.

L'ISDC a déjà pris de nombreuses mesures afin de garantir la sécurité informatique et la protection des données, mais aussi pour maintenir et améliorer la qualité de ses services. L'Institut a également engagé des mesures visant à prévenir les dommages corporels et matériels. Ainsi, concernant la sécurité dans le bâtiment, la signalisation des voies d'évacuation verticales a été effectuée et mise aux normes. L'éclairage de secours des voies d'évacuation horizontales du niveau 3 a été changé. Au cours de l'année, un ingénieur en sécurité mandaté par l'OFPER a effectué une analyse des risques à l'atelier de reliure ; les recommandations ont été appliquées.

Le système de contrôle interne (SCI), quant à lui, assure la gestion de la qualité des processus d'affaires qui ont une incidence financière. Par conséquent, il englobe au moins tous les niveaux de traitement des données financières des unités administratives UA (en incluant les éventuels systèmes et interfaces en amont).

ANNEXE

Tableau des abréviations

ABJS	Association des bibliothèques juridiques suisses
AFF	Administration fédérale des finances
AID	Agent-e en information documentaire
AIFBD	Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes
AiSDC	Association des Alumni & Amis de l'Institut suisse de droit comparé
BBS	Bachelor in Business Study
CDCEI	Centre de droit comparé, européen et international de l'Université de Lausanne
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUDCI	Commission des Nations unies pour le droit commercial international
COSPAR	Committee on Space Research
CRA	Children's Rights Academy
CUPL	China University of Political Science and Law
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de justice et police
DIP	Droit international privé
FNS	Fonds national suisse
IALL	Association internationale des bibliothèques juridiques
ICPT	International Child Protection
LFC	Loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (Loi sur les finances ; RS 611.0)
LISDC	Loi fédérale du 28 septembre 2018 sur l'Institut suisse de droit comparé ; RS 425.1
LPers	Loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération; RS 172.220.1
OFC	Ordonnance du 5 avril 2006 sur les finances de la Confédération ; RS 611.01
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFJ	Office fédéral de la justice
OFPER	Office fédéral du personnel
OFRF	Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier

OFROU	Office fédéral des routes
OGEmol	Ordonnance générale du 8 septembre 2004 sur les émoluments ; RS 172.041.1
OIT	Organisation internationale du Travail
OLOGA	Ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration; RS 172.010.1
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation internationale pour les migrations
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
OPers	Ordonnance du 3 juillet 2001 sur le personnel de la Confédération ; RS 172.220.111.3
ORC	Ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce; RS 221.411
Org-OMP	Ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale; RS 172.056.15
SCI	Système de contrôle interne
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SLSP	Swiss Library Service Platform
UNIL	Université de Lausanne
UniNE	Université de Neuchâtel
UNISEP	Service de sécurité de l'UNIL

Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

Ce rapport annuel a été rédigé conformément aux principes énoncés dans le Guide pour un usage inclusif du français de la Chancellerie fédérale suisse, qui vise à promouvoir un langage non discriminatoire et inclusif dans les textes officiels.

Les rapports annuels de l'Institut suisse de droit comparé sont disponibles sur le site www.isdc.ch.

IMPRESSUM

Conception et rédaction : Françoise Sauser, Dimitri Kas
Coordination : Marie Papeil Sánchez
Traduction anglaise : Maggie Matthews
Traduction allemande : Erika Grandi
Graphisme et mise en page : Cédrine Grütter Honsberger